

COMMUNE DE FROHMUHL



Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil d'Administration du 10 avril 2017

Date de convocation : 03/04/2017
Date d'affichage : 12 avril 2017
Membres en exercice : 9
Présents : 8
Votants : 9

Sous le présidence de : Monsieur Didier FOLLENIUS
(Président)
Secrétaire de la séance : Madame Christine NISS

Présents : Didier FOLLENIUS, Véronique BAUER, Emilie VERCLEYEN, Muriel HERRMANN, Adrien KURTZ, Christine NISS, Christiane OSSWALD, Dominique THELLYERE

Représentés : Rodolphe SCHAEFFER par Véronique BAUER

Excusés :

Absents :

Ordre du jour:

01. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2016
02. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
03. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016
04. COMPTE DE GESTION 2016
05. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017
06. DIVERS

Délibérations du conseil:

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2016 - DE_2017_01

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve à l'unanimité les termes des délibérations du 21 novembre 2016.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - DE_2017_02

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par FOLLENIUS Didier après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				1 253.82		1 253.82
Opérations exercice			2 078.60	2 206.69	2 078.60	2 206.69
Total			2 078.60	3 460.51	2 078.60	3 460.51
Résultat de clôture				1 381.91		1 381.91
Restes à réaliser						
Total cumulé				1 381.91		1 381.91
Résultat définitif				1 381.91		1 381.91

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Le Président s'est abstenu du vote et a quitté la salle)

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 - DE_2017_03

Le Conseil d'Administration,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 1 381.91

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 253.82
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	128.09
Résultat cumulé au 31/12/2016	1 381.91
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	1 381.91
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 381.91
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 - DE_2017_04

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - DE_2017_05

Le Conseil d'Administration décide d'adopter le Budget Primitif du CCAS de l'Exercice 2017 présenté par le Président et arrêté comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	3 531,91 €
- Recettes de fonctionnement :	3 531,91 €
- Dépenses d'investissement :	Néant
- Recettes d'investissement :	Néant

Aucun autre point n'étant soulevé, M. Le Président clôture la séance.

Le Président :
Didier FOLLENIUS